

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**Arrêté n° 2024-012  
FERMETURE DU PARKING DU MONT-BLANC, ET  
RESERVATION DE PLACES PARKING DES  
PLACES**

Le Maire de la commune de Vétraz-Monthoux,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2131-2, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-2,**VU** le Code de la route, notamment les articles R 417-10, L 325-1 et L 325-2,**VU** la Loi n° 66-407 du 18 Juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière**CONSIDERANT** que la commune organise la 23<sup>ème</sup> fête des plantes les 04 et 05 mai 2024 de 09h00 à 18h00**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réserver des places de stationnement pour les exposants de cette manifestation sur le parking des Places et le parking du Mont-Blanc.**CONSIDERANT** qu'il appartient au maire d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques**A R R Ê T E****ARTICLE 1 :**

- 08 places de stationnement situées après les emplacements pour handicapés (entre la rotonde et le passage piétons) sur le parking des Places seront réservées pour les exposants le temps du déchargement du vendredi 03 mai 2024 - 14h00 au samedi 04 mai 2024 - 09h00.
- Le stationnement sur le parking du Mont-blanc situé chemin des Lilas sera uniquement autorisés pour les exposants de la manifestation du samedi 03 mai - 06h00 au dimanche 04 mai 19h00.

**ARTICLE 2 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation relative aux présentes dispositions est mise en place et présente toutes les caractéristiques conformes à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Un recours contre cette décision peut être formé dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 Grenoble cedex

**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté municipal sera adressé à :

- Madame le Commissaire de Police d'Annemasse,
- Monsieur le responsable des Services Techniques de Vétraz-Monthoux,
- Monsieur le responsable de la Police Municipale,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Vétraz-Monthoux, le 16 avril 2024

Le Maire,

Patrick ANTOINE

